

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Demande de prestations MDPH (AAH, PCH ...) et renouvellement

Accéder au Service en ligne

Ce service en ligne permet de faire une demande ou renouvellement de prestations Handicap auprès de la MDPH . L'usage de ce service est personnel et son accès est sécurité. Vous devez créer un compte avec vos identifiants MDPH ou avec France Connect.

Le téléservice est disponible uniquement en français.

La démarche est gratuite.

Pour toute demande de prestation, vous devez obligatoirement scanner les justificatifs suivants :

Certificat médical de moins de 1 an

Photocopie recto/verso d'un justificatif d'identité (pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité ou tout autre document d'autorisation de séjour en France)

Photocopie d'un justificatif de domicile (pour les personnes hébergées par un tiers : justificatif de domicile et attestation sur l'honneur de l'hébergeant)

Attestation de jugement en protection juridique si vous êtes sous protection juridique

D'autres justificatifs peuvent être réclamés en fonction de votre demande. La nature de ces justificatifs est précisée au moment d'effectuer la démarche en ligne.

La réponse à votre demande intervient dans un délai de 4 mois. Si vous ne recevez pas de réponse à la fin d'un délai de 4 mois, votre demande est considérée comme rejetée.

